



## **Conseil Municipal du 24 octobre 2019**

Le Conseil Municipal se tient, après convocation légale en date du 18 octobre 2019, en mairie de CHATILLON-LE-DUC, le jeudi 24 octobre 2019 à 20h00, sous la présidence de Mme Catherine BOTTERON, maire.

Mme Catherine BOTTERON procède à l'appel des conseillers municipaux.

### Présents :

M. Philippe GUILLAUME, M. Dominique CILIA, Mme Annie POIGNAND, Mme Stéphanie DULAC, adjoints ;  
M. Daniel ALLEMANDET, M. Christian BARTHOD-MICHEL, M. Adelino VARZIELA, M. Mathieu JUND, Mme Chantal LEGRY, Mme Marie-Christine BERTRAND, Mme Agathe HENRIET-SCHWERDORFFER, M. Fabien PELLETIER (arrivé à 20h25), Mme Mélanie BAULIER, Mme Séverine PUTOT, Mme Marie-Christine BERTRAND, Mme Sylviane TRAVAGLINI, M. Christophe DECQ, M. Jean-Pierre VALLAR, conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

### Procurations :

M Renaud COLSON à M. Daniel ALLEMANDET

### Absents excusés: -

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la désignation d'un secrétaire. Est désigné pour assurer cette fonction M. Philippe GUILLAUME.

Mme le Maire a demandé si le compte-rendu de la séance du 19 septembre 2019, transmis le 18 octobre 2019, fait l'objet de remarques. Aucune observation n'a été formulée.

## Ordre du jour :

### 1) Projets de délibérations :

- **Evaluation définitive des transferts de charges 2019 – compétences transférées le 1er janvier 2019 et dispositions spécifiques**
- **Viabilité hivernale : définition de la période d’astreinte hivernale 2019-2020**
- **Convention pour le déneigement des voiries**
- **Heures supplémentaires du personnel communal (feu d’artifice du 13 juillet 2019)**
- **Convention de mise à disposition du gymnase au profit de l’Association des Familles Laïques**
- **Convention de mise à disposition de la salle pyramidale au profit de la paroisse du Val de la Dame Blanche**
- **Prix de cession de deux parcelles communales en vue de permettre un projet de réhabilitation d’une maison individuelle**
- **Prix d’acquisition de parcelles privées en vue de la réalisation de travaux de canalisation d’eaux pluviales et de trottoir dans le secteur du bas de Roncevaux**
- **Proposition de désignation de la rue du lotissement « le Marquisat » : Rue du docteur Louvot**

### 2) Informations:

- **Etude d’assistance à maîtrise d’ouvrage pour la réhabilitation et l’extension des bâtiments scolaires et périscolaire : point d’étape avec une présentation par le bureau d’études SEDIA.**

---

## **Délibération n°2019-36 : Evaluation définitive des transferts de charges 2019 – compétences transférées le 1er janvier 2019 et dispositions spécifiques.**

Comme suite à la présentation de l’évaluation définitive du montant des transferts de charges en Conseil Municipal du 19 septembre 2019, la commission locale d’évaluation des charges transférées (CLECT) s’est réunie le 26 septembre 2019.

Elle avait pour but de valider le montant définitif des transferts de charges liés aux transferts de compétences effectués le 1er janvier 2019. Elle a également validé les dispositions spécifiques qui s’appliquent au transfert de la compétence voirie, parcs et aires de stationnement (rapport n°2). Le Conseil municipal est invité à approuver les modalités et résultats définitifs du calcul des charges transférées en 2019.

Vu l’arrêté préfectoral n° 7066 du 23 décembre 2000 portant création de la Communauté d’Agglomération du Grand Besançon à compter du 1er janvier 2001,

Vu le IV de l’article 1609 nonies C du CGI,

Vu les rapports de la Commission locale d’évaluation des charges transférées du 26 septembre 2019, joints en annexe,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a décidé :**

- **D'approuver les modalités et le montant définitif des charges transférées à Grand Besançon Métropole dans le cadre du transfert de compétences effectué le 1<sup>er</sup> janvier 2019 décrits dans le rapport n°1 de la CLECT du 26 septembre 2019**
  - **D'approuver les modalités et le montant définitif des dispositions spécifiques relatives au transfert de la compétence voirie, parcs et aires de stationnement (emprunts affectés, dispositif de soutenabilité et bonus état de chaussée) décrits dans le rapport n°2 de la CLECT du 26 septembre 2019.**
- 

#### **Délibération 2019-37: Viabilité hivernale : définition de la période d'astreinte hivernale 2019-2020.**

Une période d'astreinte pour la viabilité hivernale est fixée chaque année par délibération afin de garantir la sécurité des usagers de la route en cas de chutes de neige.

Deux agents municipaux et un prestataire privé assurent le déneigement des voies communales. Le montant de l'astreinte hivernale pour un agent s'élève à 159.20€ pour une semaine complète. Elle concerne un agent non logé par la commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a décidé de fixer la période d'astreinte pour la viabilité hivernale 2019-2020, entre le 23 novembre 2019 et le 8 mars 2020.**

---

#### **Délibération 2019-38: Convention pour le déneigement des voiries.**

La convention avec l'exploitant agricole, M. Emmanuel ETIENNE, assurant pour partie le déneigement des voiries communales, prend fin le 11 novembre prochain. Mme le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en place un nouveau conventionnement avec ce prestataire d'une période de deux ans renouvelable une fois pour une durée d'un an, par tacite reconduction.

Les rues déneigées par ce prestataire sont les suivantes :

- Rue des Sauniers
- Chemin des Salines
- La Grande charrière
- Le Clos du Fort
- Le Clos Mazarin
- Place de la Mairie
- Les Sorentines
- Les Genêtres

La rémunération du prestataire se décompose de la manière suivante :

- un forfait à 1 200 €HT
- un tarif horaire à 70 €HT
- un forfait nettoyage à 35 €HT à chaque sortie

- déchargement et transfert du sel à 70€HT de l'heure

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a décidé :-**  
**- de confier cette prestation de déneigement à M. Emmanuel ETIENNE,**

**- d'autoriser Mme le Maire à signer la présente convention.**

---

**Délibération 2019-39: Heures supplémentaires du personnel communal (feu d'artifice du 13 juillet 2019).**

La préparation et l'organisation du feu d'artifice du 13 juillet 2019 a nécessité la réalisation d'heures supplémentaires par un adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe en charge de cette mission et par un adjoint technique en soutien.

| AGENTS   | MOTIFS         | DUREE           | MONTANTS (bruts)    |
|--|----------------|-----------------|---------------------|
| Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe | Feu d'artifice | 14 heures       | 256.90 Euros        |
| Adjoint technique                                      | Feu d'artifice | 10 heures 30 mn | 177.24 Euros        |
|  |                | <b>Total</b>    | <b>434.14 Euros</b> |

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a décidé d'autoriser Mme le Maire à payer les heures supplémentaires réalisées par les agents concernés.**

---

**Délibération 2019-40: Convention de mise à disposition du gymnase au profit de l'AFL.**

Par convention de délégation de service public en date du 18 août 2015, la commune a confié à l'Association des Familles Laïques la gestion et l'exploitation des services d'accueil périscolaire, du temps d'accueil péri-éducatif, du temps d'accueil de loisirs sans hébergement et de la restauration scolaire,

L'AFL connaît, cette année, une hausse significative de ses effectifs le soir après la classe. Pour répondre aux besoins supplémentaires de locaux, elle souhaite occuper le gymnase de 16h30 à 18h30 les lundis et jeudis (en période scolaire), permettant ainsi de libérer deux salles pour l'activité d'aide aux devoirs.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 17 voix pour, 0 contre, et 2 abstentions (19 votants dont 1 représenté), a décidé d'autoriser Mme le Maire à signer la convention d'occupation du gymnase au profit de l'AFL les lundis et jeudis de 16h30 à 18h30.**

M. Daniel ALLEMANDET conteste la mise à disposition du gymnase à l'AFL sans contrepartie financière. Il demande à revoir la convention avec le comité des fêtes.

**Délibération 2019-41: Convention de mise à disposition de la salle pyramidale au profit de la paroisse du Val de la Dame Blanche.**

La paroisse du Val de la Dame Blanche sollicite la mise à disposition de la salle pyramidale pour la catéchèse, de 17h30 à 19h, les vendredi 8 novembre, 6 et 20 décembre 2019, 10, 17 et 31 janvier 2020, 14 février, 13 et 27 mars, 10 avril, 15 et 29 mai, 12 juin 2020.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 18 voix pour, 1 contre, et 0 abstention (19 votants dont 1 représenté), a décidé d'autoriser Mme le Maire à signer la convention de mise à disposition de la salle pyramidale au profit de la paroisse du Val de la Dame Blanche pour l'activité catéchèse.**

---

**Délibération 2019-42: Prix de cession de deux parcelles communales en vue de permettre un projet de réhabilitation d'une maison individuelle.**

Le Conseil Municipal du 19 septembre 2019 avait autorisé Mme le Maire à effectuer les différentes démarches nécessaires à la cession de deux parcelles communales (AT 143a et AT 143b) d'une superficie totale de 104 m<sup>2</sup>.

Toutefois, la délibération n°2019-31 ne précisait pas le montant de la cession.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a décidé :**

- **D'accepter la cession de la parcelle AT 143a d'une superficie de 0a79ca au prix de 90€/m<sup>2</sup> et de la parcelle AT 143b d'une superficie de 0a25ca au prix de 40€/m<sup>2</sup>.**
  - **D'autoriser Mme le Maire à effectuer les différentes démarches nécessaires à la cession desdites parcelles**
  - **D'autoriser Mme le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.**
- 

**Délibération 2019-43 : Prix d'acquisition de parcelles privées en vue de la réalisation de travaux de canalisation d'eaux pluviales et de trottoir dans le secteur du bas de Roncevaux.**

Le Conseil Municipal du 16 novembre 2018 avait autorisé Mme le Maire à effectuer les différentes démarches nécessaires à l'acquisition de parcelles privées (AR 95, AR 176 et AR 89) en vue de la réalisation de travaux de canalisation d'eaux pluviales et de trottoir dans le secteur du bas de Roncevaux.

- **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a décidé :**
  - **D'accepter la cession de la parcelle AR95 (47m<sup>2</sup>), de la parcelle AR 176 (6m<sup>2</sup>) et de la parcelle AR89 (43m<sup>2</sup>) au prix de 20€/m<sup>2</sup>**
  - **D'autoriser Mme le Maire à effectuer les différentes démarches nécessaires à la cession desdites parcelles**
  - **D'autoriser Mme le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.**
-

## **Délibération 2019-44: Proposition de désignation de la rue du lotissement « le Marquisat » : Rue du Docteur LOUVOT.**

Il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

M. Philippe GUILLAUME, adjoint en charge de l'urbanisme a présenté la biographie du docteur Louvot.

Le Docteur Fernand LOUVOT est né à Besançon le 30 janvier 1887.

Ses ancêtres habitaient Besançon depuis plus de trois siècles et l'un d'eux fut maire de Besançon et membre du Conseil des Cinq Cents. Son père était colonel d'artillerie et possédait une vaste propriété s'étendant de la place de la mairie jusqu'au chemin de Roncevaux, dont les Champs d'Amiotte faisaient partie.

Il fit ses études de médecine à Besançon puis devint combattant de la Grande Guerre. Il fut blessé à Verdun puis remobilisé comme médecin capitaine.

Ensuite, il exerça la médecine durant vingt-deux années avant de devenir médecin légiste et expert auprès des tribunaux. En même temps, il fut chef du laboratoire anti-cancéreux de Bellevaux jusqu'en 1939. Puis il se consacra à sa pharmacie de la Grande rue jusqu'à sa retraite en 1957.

Il fut nommé Chevalier de la Légion d'honneur.

Il ne faisait des infidélités à Besançon que pour sa propriété familiale de Châtillon voisine du fort désaffecté qu'il s'empressa d'acheter à l'armée car il en connaissait toutes les vieilles pierres. Tous les anciens Châtillonnais se souviennent d'un homme pétillant d'esprit, à la fois original et curieux de tout, aimant la vie et étonnamment actif.

Il adorait faire visiter le fort et conter son histoire qu'il émaillait d'anecdotes parfois truculentes. Le Docteur Louvot était une illustre figure de notre commune.

Il s'éteignit le 20 février 1977, à l'âge de 90 ans.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a décidé :**

- **d'adopter la dénomination « rue du docteur Louvot »**
- **de charger Mme le Maire de communiquer cette information notamment aux services fiscaux.**

---

### **Informations :**

**Etude d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation et l'extension des bâtiments scolaires et périscolaire : point d'étape avec une présentation par le bureau d'études SEDIA.**

M. Gallait, du cabinet d'études SEDIA a présenté les modifications apportées à l'étude de faisabilité qui lui a été confiée, suite au conseil municipal du 14 juin 2019.

En préambule, il a été rappelé que l'étude Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) a été découpée en 3 tranches : 1 tranche ferme et 2 tranches optionnelles.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'une délibération sera proposée en novembre pour validation de la tranche ferme et le lancement des 2 tranches optionnelles.

| Tranches                     | Contenu de la tranche   |
|------------------------------|---|
| <b>Tranche ferme</b>         | Etude de faisabilité : état des besoins priorités, réalisation d'un audit énergétique, état des lieux et diagnostics techniques et fonctionnels, proposition de différents scénarii avec premières approches financières, chiffrage du scénario basé sur l'objectif de performance énergétique souhaité.  |
| <b>Tranche optionnelle 1</b> | Elaboration d'un programme des opérations : définition de l'image qualitative du projet, typologie des fonctions, définition des performances architecturales et techniques, chiffrage du projet.   |
| <b>Tranche optionnelle 2</b> | Assistance pour la recherche et le choix d'un maître d'œuvre (MOE), du contrôleur technique (CT), et du coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS) pour l'ensemble de l'opération et accompagner le maître d'ouvrage dans la première étape du projet (vérification jusqu'à l'Avant-Projet Détaillé) : rédaction de l'ensemble des pièces de marché public, assistance lors de consultations MOE, CT et SPS. |

Concernant la solidité de la coursive de l'école maternelle, le rapport du cabinet d'experts en bâtiment a été présenté. Il conclut que les désordres constatés sur la coursive ne remettent pas en cause la solidité de l'ouvrage. Il préconise également d'engager des travaux dans les meilleurs délais pour faire cesser le processus de dégradation de la coursive.

M. Gallait a ensuite présenté de nouveau les scénarios énergétiques et rappelé les subventions auxquelles pourra prétendre la commune. Concernant les performances énergétiques, il pourrait être envisagé d'aller plus loin avec la réalisation d'un réseau de chaleur permettant de chauffer l'ensemble des bâtiments du centre Bellevue. Une étude de faisabilité pourrait être demandée en parallèle de l'étude AMO sur la réhabilitation du groupe scolaire.

---

#### Dates à retenir :

- Une réunion publique concernant la mise à 2x2 voies de la RN57 se tiendra le **10 décembre à 20h** à la **salle parquet** située au centre Bellevue.
- La cérémonie en mémoire des enfants morts pour la France au cours de la Première Guerre Mondiale se déroulera le **11 novembre 2019 à 11h15**
- La cérémonie des vœux se déroulera le 11 janvier 2020
- Le prochain conseil municipal se réunira le 28 novembre 2019.

La séance est levée à 22h15.